



MaPrimeRénov' Copropriétés

mieux chez moi, mieux pour la planète

Rénovation énergétique des copropriétés

▼ Mesdames et Messieurs les syndicats de copropriétés

Votre copropriété souhaite entrer dans une démarche de rénovation énergétique et engager des travaux.

Grâce au nouveau régime d'aides **MaPrimeRénov' Copropriétés**, votre syndicat des copropriétaires pourra obtenir un accompagnement technique ainsi qu'une **aide financière aux travaux**.



LISTE DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES (non-exhaustive)



- Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE)
- Travaux de reprise de l'isolation de la toiture
- Étanchéité toiture terrasse
- VMC
- Menuiseries (changement fenêtres)
- Changement chauffage collectif



▶ POURQUOI ?

- Amélioration thermique des logements
- Lutte contre la précarité énergétique
- Prévention de la dégradation de votre copropriété

▶▶▶ Rénovation énergétique des copropriétés



▶ LES AIDES PROPOSABLES

Plafonds et taux de subvention

Travaux :

- plafond de **25000€ HT** de dépenses subventionnables par logement ;
- **30% du montant HT**, si gain énergétique \geq à 35 % ;
- **45% du montant HT**, si gain énergétique \geq à 50 %.

Accompagnement :

- plafond de :
600€ HT de dépenses subventionnables par logement si $>$ 20 logements ;
1000€ HT de dépenses subventionnables par logement si $<$ 20 logements ;
- **50% du montant de la prestation**, avec montant plancher de subvention de **3000€ / Copropriété**.



▶ AIDES COMPLÉMENTAIRES

- **Bonus de sortie de passoire thermique : +10 points** du taux de l'aide socle (atteindre étiquette D).
- **Prime individuelle :**
PO* très modestes : **3000€**
PO* modestes : **1500€**
- **Prime « copropriété fragile** » : +20 points** du taux de l'aide socle.

*Propriétaires occupants

** Classification énergétique du ou des bâtiments comprise entre D et G / un taux d'impayés de charges compris entre 8 et 25 % pour les copropriétés de moins de 200 lots / copropriétés de plus de 15 ans.



NOS PARTENAIRES DANS VOS DÉMARCHES



Tél : ▶ **02 38 62 47 07**

- Pour vous renseigner
- Pour vous fournir les coordonnées de l'opérateur chargé de vous accompagner dans vos démarches.

